

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2008, le taux de **prélèvements obligatoires des administrations publiques** recule de 0,4 point pour s'établir à 42,8 %. Alors que le ralentissement de l'activité économique commence à peser sur les recettes de **TVA** et d'**impôt** sur les sociétés, la masse salariale privée résiste (+ 3,5 %), ce qui permet de préserver les recettes spontanées des administrations de sécurité sociale : sans tenir compte des modifications des législations fiscale et sociale, les prélèvements obligatoires augmentent de 3,1 %, soit un rythme très légèrement supérieur à l'évolution du PIB en valeur.

Le recul du taux de prélèvements obligatoires s'explique donc par les allègements de la charge fiscale des contribuables. Ces allègements résultent, pour 0,3 point de PIB, des mesures de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). En particulier, les exonérations de cotisations sociales salariées sur les heures supplémentaires réduisent de 2,1 milliards d'euros les cotisations sociales payées par les ménages et les allègements sur les droits de succession et de donation s'élèvent à 1,5 milliard d'euros. Les entreprises bénéficient aussi d'allègements, en particulier via des dégrèvements de taxe professionnelle.

Les prélèvements obligatoires perçus par l'État sont en recul de 2,1 %. Cela s'explique en premier lieu par des transferts de recettes fiscales vers les autres administrations

publiques. L'État a en effet poursuivi les transferts de compétence vers les collectivités territoriales dans les domaines de l'éducation et de l'équipement avec la gestion des routes. Cela a entraîné un transfert de recettes fiscales de 1,8 milliard d'euros de taxe intérieure sur les produits pétroliers et de taxe spéciale sur les conventions d'assurance au profit des administrations publiques locales. De même, les allègements de cotisations sociales, notamment ceux votés dans le cadre de la loi TEPA, ont été compensés à hauteur de 3,8 milliards d'euros pour les administrations de sécurité sociale, grâce à des recettes fiscales affectées.

Par ailleurs, les mesures d'allègements fiscaux contribuent à réduire l'impôt sur les sociétés de 2,3 milliards d'euros. Enfin, le ralentissement de l'activité s'accroît à la fin 2008 ce qui pèse sur les rentrées fiscales : les recettes de TVA croissent faiblement (+ 0,9 %). En revanche, les dividendes reçus par l'État restent dynamiques : + 15,9 %, soit + 1,3 milliard d'euros.

Les recettes des administrations publiques locales ralentissent également (+ 3,3 % en 2008, après + 5,1 % en 2007). Concernant les administrations de sécurité sociale, la croissance contenue des cotisations (+ 2,9 %) s'explique par la montée en charge des exonérations sur les heures supplémentaires dans le cadre de la loi TEPA. ■

Définitions

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de Sécurité Sociale.

Impôt sur le revenu : pour les ménages, cet impôt comprend essentiellement l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS. Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, prélèvements obligatoires, taxe sur la valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La charge fiscale a représenté 39,8 % du PIB dans l'UE27 en 2007 », *Communiqué de presse* n° 92/2009, Eurostat, juin 2009.
- « Les comptes des administrations publiques en 2008 », *Insee Première* n° 1237, mai 2009.
- « L'Économie française », *Insee Références*, édition 2009.
- « Projet de loi de finances pour 2010 – rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution » sur www.performance-publique.gouv.fr, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux prélèvements obligatoires par type d'impôt en 2008

	en Mds d'euros	en % du PIB	2008/2007 en %
Taxe sur la valeur ajoutée	136,8	7,0	0,8
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	23,8	1,2	-1,8
Impôt sur le revenu	50,7	2,6	4,3
Contribution sociale généralisée	84,3	4,3	5,1
Impôt sur les sociétés	49,6	2,5	-3,3
Taxe professionnelle	21,3	1,1	-3,2
Taxes foncières ¹	22,9	1,2	4,4
Taxe d'habitation	13,3	0,7	5,3
Cotisations sociales effectives	314,9	16,1	2,6
Total des prélèvements obligatoires	834,4	42,8	2,0

1. Propriétés bâties et non bâties.

Champ : prélèvements sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Impôts sur le revenu

	2005	2006	2007
Nombre de foyers fiscaux (en milliers)	35 106	35 634	36 036
Foyers fiscaux imposables	18 889	19 094	19 717
Foyers fiscaux non imposables	16 216	16 540	16 319
Revenu fiscal (en millions d'euros)¹	602 599	781 465	818 291
Foyers fiscaux imposables	487 435	629 774	667 707
Foyers fiscaux non imposables	115 165	151 691	150 585
Impôt net (en millions d'euros)²	49 927	48 880	49 105

1. Revenu fiscal de référence après abattement des 10 % et des 20 % en 2005, des 10 % uniquement à partir de 2006.

2. Impôts payés ou restitués pour l'ensemble des foyers fiscaux.

Source : direction générale des Finances Publiques.

Prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions européennes

	2007 (r)		2008	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	271,9	14,3	266,3	13,7
Impôts ¹	263,2	13,9	258,4	13,3
Cotisations sociales	8,6	0,5	7,8	0,4
ODAC	18,0	1,0	17,7	0,9
Administrations publiques locales	107,9	5,7	112,5	5,8
Administrations de sécurité sociale	415,6	21,9	432,8	22,2
Impôts	119,9	6,3	129,1	6,6
Cotisations sociales ²	295,7	15,6	303,7	15,6
Institutions de l'Union européenne	4,9	0,3	5,1	0,3
Total	818,3	43,2	834,4	42,8

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables, non compris.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Recettes nettes du budget général

en milliards d'euros

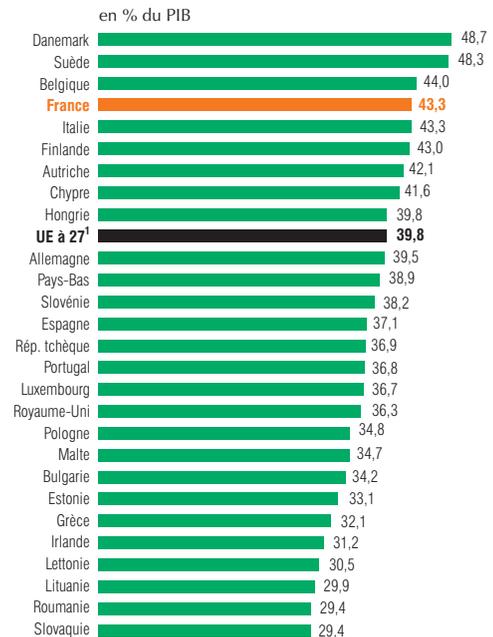
	2009 ¹	2010 ²	2010/2009 en %
Impôt sur le revenu	56,0	54,7	-2,3
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	6,7	8,4	26,9
Impôt sur les sociétés (IS)	48,2	50,4	4,5
dont IS net des restitutions	19,0	33,0	73,7
Autres impôts directs et taxes assimilées	12,8	26,0	104,0
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	14,9	14,5	-2,4
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	169,3	171,0	1,0
dont TVA nette des remboursements	117,0	125,4	7,2
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	18,1	22,0	21,6
Recettes fiscales brutes	325,9	347,1	6,5
Impôt sur les sociétés	-29,2	-17,4	-40,5
Taxe sur la valeur ajoutée	-52,4	-45,6	-13,0
Autres remboursements et dégrèvements	-14,1	-15,5	10,2
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat	-95,6	-78,4	-18,0
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux	-18,1	-16,4	-9,3
Recettes fiscales nettes	212,2	252,3	18,9
Recettes non fiscales	19,2	14,9	-22,2
Total recettes nettes du budget général (hors PSR)	231,4	267,2	15,5

1. Loi de finances révisée.

2. Projet de loi de finances.

Source : ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Poids des recettes fiscales au sein de l'Union européenne en 2007



Source : Eurostat.